

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2017

Le vingt-six juin deux mil dix-sept, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 3 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ PERSONNEL : TAUX DE PROMOTION 2017
- ▶ PERSONNEL : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- ▶ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE :
 - Extension du périmètre par l'adhésion de la commune de Cérans-Foulletourte
- ▶ ELAGAGE POUR LES RIVERAINS DES LIGNES TELEPHONIQUES
 - Fibre optique

Questions diverses

Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DECARPES Gérard, M. LAMARGOT Laurent, M. BODEREAU Emmanuel, Mme GOURDIN Séverine, M. FREULON Jean-Noël, Mme ANDRE Audrey, Mme GUILLOU Laurence, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. DESLANDES Patrick, M. ESNAULT Joël, Mme DUPUY Katia, Mme GASNIER Séverine, M. TAYSSE Stéphane.

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : M. BODEREAU Emmanuel

Pouvoirs :

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2017 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

PERSONNEL : taux de promotion 2017**Délibération 2017-31**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit le taux de promotion pour le personnel communal.

Grade d'origine	Grade d'accès	Nombre d'agents promouvables	Ratios (%pi fraction)	Nombre d'agent(s) promu(s)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	33.33	1

L'avancement de grade pour l'année 2017 concerne le grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

VOTE :

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**Délibération 2017-32**

M. le Maire donne la parole à M. GUEHERY Alain pour présenter l'avancement de grade de l'année 2017.

Adjoint technique de 2^{ème} classe → Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1/7/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste.
De supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

VOTE : UNANIMITE

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE PAR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CERANS FOULLETOURTE.**Délibération 2017-**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe en date du 30 mars 2017, validant l'entrée de la Commune de Cérans-Foulletourte au sein de son périmètre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide :

Par 19 voix pour

√ d'accepter l'adhésion de la Commune de Cérans-Foulletourte à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1^{er} janvier 2018.

√ D'accepter les termes de la rédaction de la libération du conseil de communauté pour l'extension de son périmètre.

√ De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

TRAVAUX D'ELAGAGE, FIXATION D'UN TARIF**Délibération 2007-**

Considérant la loi N°2016-1321 du 7 octobre 2016 – art. 85 modifiant l'article 51 du Code des postes et des communications électroniques, Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus la disposition dudit article « lorsque l'entretien des abords des équipements du réseau n'est pas assuré dans des conditions permettant de prévenir leur endommagement ou les risques d'interruption du service, le Maire peut transmettre, au nom de l'Etat, une mise en demeure au propriétaire, en informant l'exploitant concerné de celle-ci. Si celle-ci reste infructueuse durant un délai de quinze

jours, le Maire peut notifier le constat de carence au propriétaire à l'exploitant afin qu'il procède lui-même aux travaux conformément au 2 du présent article. Si cette notification à l'exploitant reste elle-même infructueuse dans le délai de quinze jours, le Maire peut faire procéder lui-même à ces opérations aux frais de l'exploitant, dans le respect des règles des interventions des exploitants ».

Vu l'installation du réseau aérien de fibre optique prévue cette année sur le territoire communal et vu les lignes en bordures des voies publiques nécessitant un élagage, le Conseil Municipal, dans l'hypothèse où le Maire se trouverait dans l'obligation de faire procéder lui-même à ces travaux par une entreprise, décide de fixer un taux horaire d'élagage aux abords des lignes de télécommunications.

Le coût horaire :

Lamier :	105 € TTC
Télescopique :	70 € TTC
Benne :	90 € TTC

Le Coût sera proratisé par rapport au temps passé.

VOTE : UNANMITE

QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique :

Une réunion publique sur la fibre optique aura lieu en fin d'année afin de présenter les futurs fournisseurs d'accès internet.

Ecole publique :

Mme DE PASQUALE Mireille informe le Conseil Municipal qu'une classe va être supprimée en septembre 2017.

Il reste 5 classes.

Les classes seront de 22 à 26 élèves.

TAP :

Les temps d'activités périscolaires seront maintenus en septembre 2017.

Projets 2017-2018 :

- Environnement citoyenneté
- Arts créatifs
- Sports

Bibliothèque : Mobilier :

Mme DE PASQUALE Mireille présente une projection sur le mobilier de la future bibliothèque.

La commande est passée et la livraison est prévue pour mi-septembre.

Fête du village :

Mme SURUT Brigitte fait savoir au Conseil Municipal que la Fête du Village s'est très bien passée.

Le feu d'artifice a beaucoup été apprécié.

Travaux rue des Gesleries :

M. PAUZAT Laurent informe le Conseil Municipal que la pose des bordures et le revêtement sont prévus Cette semaine.

Les travaux d'éclairage public débuteront en septembre.

Association Culturelle Cantonale :

Mme GOUET Thérèse fait savoir au Conseil Municipal que 4 associations de Fillé vont percevoir une subvention.

Un rallye pédestre ou à vélo sera programmé pour le mois de mai 2018.

Communauté de Communes du Val de Sarthe :

La commune de Fillé sur Sarthe percevra pour le FPIC la somme de 34 460 € pour l'année 2017.

SIDERM :

Les Communes nouvellement intégrées à Le Mans Métropole demandent leur retrait du SIDERM.
La Commune d'Ecommoy souhaite faire partie du SIDERM.

Maraichage BIO :

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 30 juin. Le bilan des rencontres avec les agriculteurs est très positif.
Une expertise agronomique des terrains potentiellement utilisables va être effectuée.
Deux candidats locaux à l'installation en maraichage bio pourraient être accompagnés.

La séance est levée à 22h 50.